

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes @bbox.fr

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

PRÉSENTS: M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Nicole. M. CROZIER Bernard. M. GRANGE Denis. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. M. CHARVOLIN Christophe. M. BLANCHON Pierre-François. Mme Farge Marie-Thérèse.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. VILLEMAGNE Guy (pouvoir à Bernard Crozier). M. THEVENON Denis (pouvoir à Denis Grange). M. RIVOIRE Jean-Pierre (pouvoir à Mme Farge Marie-Thérèse). Mme CHALANDON Angélique. (Pouvoir à M. CHARVOLIN Christophe).

ABSENTS EXCUSES : Mme VERNE Georgette.

SECRETAIRE : M. BLANCHON Pierre-François.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Monsieur BLANCHON Pierre-François comme secrétaire de séance.

2- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'assemblée approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2016 à l'unanimité.

3- CAFE RESTAURANT : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CCFL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un déficit annuel constaté sur le budget annexe de la CCFL relatif au café restaurant de Maringes. Monsieur et Madame Thomas Frédéric, les premiers gérants du restaurant, ont arrêté la gérance en septembre 2014. Pour leur succéder, le dossier de Monsieur et Madame Charbonnier Lilian est retenu sur 3 candidatures. Ceux-ci demandent une baisse de loyer qu'ils obtiennent. Depuis octobre 2014, le loyer est passé de 1450€ à 1250€HT, ils ne couvrent plus les annuités d'emprunt versées sur le budget annexe café restaurant de Maringes.

A cela s'ajoute un problème de sinistre suite à la foudre de l'été dernier.

Le déficit s'élève à 4236€ réparti entre la commune et la CCFL.

Le présent avenant prévoit d'instaurer une répartition à part égale entre la CCFL et la commune de Maringes sur la prise en charge du déficit annuel. A terme, la commune s'engage à rembourser les sommes avancées par la CCFL chaque année dans le cadre du comblement du déficit du budget annexe.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret pour savoir s'il est autorisé à signer l'avenant n°5 à la convention entre la commune de Maringes et la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais.

OUI : 3

NON : 9

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer ledit avenant et propose soit de rallonger l'emprunt afin que les échéances soient moindres et donc couvertes par les loyers soit que la CCFL en paie la moitié.

Ce dossier sera à renégocier par Monsieur le Maire avec le bureau de la communauté de communes de Forez en Lyonnais

4- AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION AUTORISATION DES DROITS DES SOLS : ANNULATION DELIBERATION DU 03 MARS 2016

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'assemblée lors du Conseil Municipal du 24/03/2016 qui proposait de résilier la convention actuelle et demander une convention pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Simoly pour faire retour à cette demande. Sur celui-ci est reprécisé l'article 7 qui prévoit une possible dénonciation de la convention :

« La présente convention prendra fin de plein droit à la date du 01 janvier 2020. De plus, la convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 3 mois. La présente convention peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient après mise en demeure restée un mois sans effet ».

Le conseil Municipal, après concertation décide d'annuler la délibération prise le 03/03/2016 dans l'attente de connaître les clauses en cas de résiliation.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2016. Il propose de voter à bulletin secret pour savoir si la commune suit l'avis de la commission qui propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour : 11

Contre : 1

L'assemblée, après en avoir délibéré,

FIXE le produit fiscal "attendu" à 112 125 €.

MAINTIEN comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	8.84 %
Foncier bâti	13.55 %
Foncier non bâti	27.56%

6- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : COMMUNE- ASSAINISSEMENT

➤ COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune 2015 » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 468 451.64 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 218 746.36 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 88 052.90€ et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 126 188.53 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 38 135.63 € hors reste à réaliser, l'excédent s'élève à 203 517.37 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 249 705.28€.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Monsieur l'Adjoint soumet le vote à bulletin secret.

Le compte administratif 2015 est approuvé comme suit : POUR : 9 – CONTRE : 1 – BLANC : 1.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif assainissement 2015 dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 22 945.03 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 31 110.27 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève 17 608.17 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 31 096.88 € pour la commune.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 13 488.71 €, quant à la section de fonctionnement on constate un déficit de 8 165.24 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, Monsieur l'Adjoint soumet le vote à bulletin secret.

Le compte administratif assainissement 2015 est approuvé comme suit : POUR : 9 – CONTRE : 2

7- APPROBATION COMPTE DE GESTION : COMMUNE – ASSAINISSEMENT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8- VOTE DU BUDGET : COMMUNE - ASSAINISSEMENT

➤ **COMMUNE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

545 947 € en section de fonctionnement

769 545 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret

APPROUVE le budget primitif communal 2016 par 10 voix POUR- 1 CONTRE- 1 BLANC.

➤ **ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget assainissement 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

58 491€ en section de fonctionnement

39 503 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret

APPROUVE le budget assainissement 2016 par 9 voix POUR- 3 BLANC.

9- QUESTIONS DIVERSES

➤ **PROGRAMME VOIRIE 2016**

La commission Voirie rappelle le programme voirie 2016 qui prévoit de réaménager la voie communale de Pinay-Grand à Virigneux. Elle précise que les travaux consistent au rabotage et découpe de chaussée, création et curages de fossés, terrassement en déblais évacués, enrobage, canalisation...

La commission voirie propose de demander un devis à quatre entreprises : EUREVIA, COLAS, EIFFAGE et LACASSAGNE.

Monsieur le Maire précise qu'il demande à ce que figure sur le courrier d'appel d'offre : « Sous réserve d'obtention de la subvention ».

➤ **NUMEROTATION**

La commission voirie est en négociation avec l'entreprise JS Concept. Le prix des panneaux pour les commerçants va baisser mais afin que le devis reste au même montant, l'entreprise va réajuster ses prix.

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE : ARRÊT LA RATE**

Monsieur le Maire lit la réponse de monsieur Laurendon vice-président chargé d'étude ingénierie du réseau des transports suite à la demande d'une habitante de la Râte demandant à déplacer l'arrêt de bus pour motif de sécurité.

« L'arrêt du car de la ligne 305 en direction de Bellegarde en Forez, en retour de Chazelles sur Lyon tient compte de la vitesse des véhicules sur la RD 1089 et du fait que le car sort d'un stop de la RD 12-2. Pour des raisons de sécurité, le car ne peut marquer l'arrêt dès le croisement avec la voie communale dans ce sens de circulation.

En effet, en sortant du stop de la RD 12-2, il est impératif que le car s'insère correctement dans la circulation de la RD 1089. Il ne peut donc pas s'arrêter 150 mètres plus loin faute de quoi il constituerait un véhicule lent source de dangers. »

Monsieur le Maire précise que le cheminement piéton est de la responsabilité des communes depuis 2015.

Monsieur Laurendon indique qu'il reste favorable pour continuer à demander une diminution de la vitesse à 70km/h.

➤ **COMICE DES 4 CANTONS**

La commission chargée du dossier souhaite une réunion à la salle du jardin public le 25 avril. La commune de Maringes bénéficie d'un budget de 380€.

Pour le défilé, il manque un tracteur. La commission finance propose de demandé aux vieille mécaniques.

➤ Lundi 25/04 à 19h : Signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur Bernard Crozier représentera la commune.

➤ Vendredi 29/04 à 19h : Remise des prix pour le fleurissement.

➤ Salle d'Animation Rurale :

Quelques petits achats et travaux à prévoir :

- Cintres

- vaisselles dépareillées et manquantes.

- tapisserie à refaire

- rideaux à changer

L'employé communal va mettre une serrure pour bloquer le thermostat car des personnes y ont accès.

On constate aussi que la clef sur la porte de la cantine n'y est plus.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 19 mai 2016 à 20h00

